

SOMMES NETTES PAYÉES PAR LE MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ
NATIONALE PENDANT L'ANNÉE FISCALE TERMINÉE LE 31 MARS 1934—fin.

SECTION DES PENSIONS—fin.		\$
<i>Coût net des services—</i>		
Traitement d'hôpital.....		2,613,442
Indemnités relatives à la responsabilité des patrons.....		36,420
Fonds funéraire.....		40,000
Légion Canadienne.....		9,000
Transport (pensionnés, patients, etc.).....		113,741
Soins ultérieurs aux aveugles et aux anciens combattants devenus aveugles.....		7,018
Paiements indirects à d'anciens combattants et à ceux dont ils sont les soutiens et paiements effectués à leur profit.....		<u>\$ 2,819,621</u>
		<u>\$49,580,602</u>
<i>Autres déboursés et transactions, y compris paiements de pensions d'après la Loi de la Milice et autres pensions, Fonds de fiducie sous administration, Déboursés recouvrables, Assurance d'anciens combattants, etc.—</i>		
		\$
Pensions prescrites par la loi de la Milice.....		1,064,183
Rébellion du Nord-Ouest, 1885, et déboursés généraux.....		20,219
Aviation Civile.....		276
Intérêts sur les fonds de fiducie.....		2,069
Gratifications pour service militaire en temps de guerre.....		1,867
Assurance d'anciens combattants.....		1,004,200
Pensions sous administration.....		665,767
Dépenses d'établissement.....		9,245
Dépenses recouvrables.....		110,396
		<u>\$ 2,868,082</u>
Dépenses totales autres que les frais d'administration.....		<u>\$ 52,448,684</u>
<i>Frais d'administration—</i>		
du Département—		\$
Traitements.....	851,882	
Frais généraux.....	107,163	
		\$
Commission Canadienne des Pensions.....		959,045
Bureau des Anciens combattants.....		432,937
Tribunal des Pensions.....		175,869
Cour d'appel des pensions.....		135,049
Contrôleur de la Trésorerie.....		37,436
		380,853
		<u>\$ 2,121,189</u>
Dépenses totales.....		<u>\$54,569,873</u>

En établissant le chiffre des frais d'administration, on doit tenir compte non seulement des dépenses, mais aussi du revenu et du roulement des fonds de fiducie. Par conséquent, outre ce qui précède, les frais d'administration devraient comprendre les rubriques ci-dessous:

	\$
Recettes et remboursements.....	794,527
Revenu casuel.....	187,609
Primes d'assurance des anciens combattants, et intérêts.....	2,026,027
Sommes déposées aux comptes fiduciaires, pensions sous administration, etc.....	671,413
	<u>\$ 3,679,576</u>

Coût de l'administration—3,642 p.c.

Commission Canadienne des Pensions.—En vertu du chapitre 45 des Statuts de 1933, le bureau des Commissaires des Pensions pour le Canada et le tribunal des Pensions ont cessé d'exister; leurs fonctions ont été attribuées à la Commission canadienne des Pensions, établie conformément à la loi en question et le personnel de la Commission a été porté de trois à pas moins de huit ni plus de douze membres; huit ont été nommés.

La Commission est chargée de l'adjudication des pensions dans les cas d'invalidité d'anciens militaires, ainsi que des pensions aux personnes à charge de ceux qui meurent. Elle fonctionne sous l'autorité de la Loi des Pensions. Le tableau ci-dessous indique le nombre de pensions en cours à la fin des années fiscales 1918 à